Le budget

ont dépensé leurs crédits, ils ont fait des dépenses excessives. Je reconnais bien la manière.

• (1740)

En réalité, il y a parfois des réaménagements de priorités dans les dépenses de l'État. Cela arrive. Dans ce cas, le gouvernement a envisagé les différentes possibilités et réorganisé ses priorités, dépensant plus dans certains ministères que dans d'autres.

La députée pourrait peut—être répondre à une question sur les dépassements de budget. Je crois savoir que son parti a eu beaucoup de problèmes de cet ordre. Il a été incapable de planifier ses finances, et, sauf erreur, il est aux prises avec un gros déficit.

La députée ne pense-t-elle pas que les mêmes règles devraient s'appliquer aussi bien aux partis qu'au gouvernement? La députée ne pense-t-elle pas que son parti devrait mettre de l'ordre dans ses propres finances avant de critiquer le gouvernement du Canada?

Mme Brown (Calgary-Sud-Est): La question est si insignifiante, monsieur le Président, qu'elle ne mérite même pas qu'on y réponde. Nous contrôlons certainement nos dépenses.

Le député a parlé de réaménagement des priorités; je vais répliquer à cette partie de son intervention. Il est très intéressant de voir ce qui est arrivé en Alberta à propos de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Il s'agit vraiment là d'un réaménagement de priorités.

J'ai ici une lettre d'un chef de petite entreprise de ma circonscription. Il écrit: « Les Albertains sont prêts à faire ce genre de sacrifice quand il s'agit de contribuer à réduire le déficit. Mais dans le cas d'entreprises comme la nôtre qui ont à soutenir la concurrence, à l'échelle nationale et internationale, d'entreprises établies dans d'autres provinces, ce changement touchant l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique a modifié radicalement le contexte de la concurrence. Cette mesure budgétaire fera en effet augmenter nos coûts d'exploitation, du seul fait que nous sommes établis en Alberta. »

Ce message, adressé au député d'en face, me paraît être un commentaire très éloquent à propos de ce que le gouvernement entendait faire avec son réaménagement des priorités concernant l'Alberta.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 78(1) du Règlement, je tiens à informer la Chambre qu'un accord a été conclu entre les représentants des trois partis officiellement reconnus sur l'attribution de temps décrite dans la motion suivante pour

l'étude du projet de loi C-74, Loi concernant la supervision du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest:

Je propose donc:

Que le projet de loi C-74, Loi concernant la supervision du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest, soit étudié à toutes les étapes pendant la présente séance, comme suit:

- 1. Le débat en troisième lecture sera limité à au plus 80 minutes;
- 2. Après la deuxième lecture, le projet de loi sera renvoyé à un comité plénier qui en fera rapport après l'avoir examiné pendant au plus 60 minutes;
- 3. Tout de suite après avoir été adopté à l'étape du rapport, le projet de loi sera examiné à l'étape de la troisième lecture dans le cadre d'un débat d'au plus 40 minutes:
- 4. À la fin des délais prescrits dans le présent ordre, le Président de la Chambre ou le président du comité plénier, selon le cas, interrompra le débat et mettra immédiatement aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape alors en cours;
- 5. Aucun vote par appel nominal ne pourra être différé et, lorsqu'un vote par appel nominal est demandé, le timbre se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

Le vice-président: Comme il a été dit, la motion ne peut faire l'objet d'un débat. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

• (1745)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. George Proud (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Gatineau—La Lièvre.

Contrairement à ce qu'on peut entendre, ici et là, de l'autre côté, c'est un honneur pour moi de participer au débat sur le budget au nom des électeurs et électrices de la circonscription de Hillsborough que je représente. Je voudrais féliciter le ministre des Finances d'avoir produit un budget aussi peaufiné. Après toutes ces années passées à la Chambre et dans une autre admi-